Lille
actualités

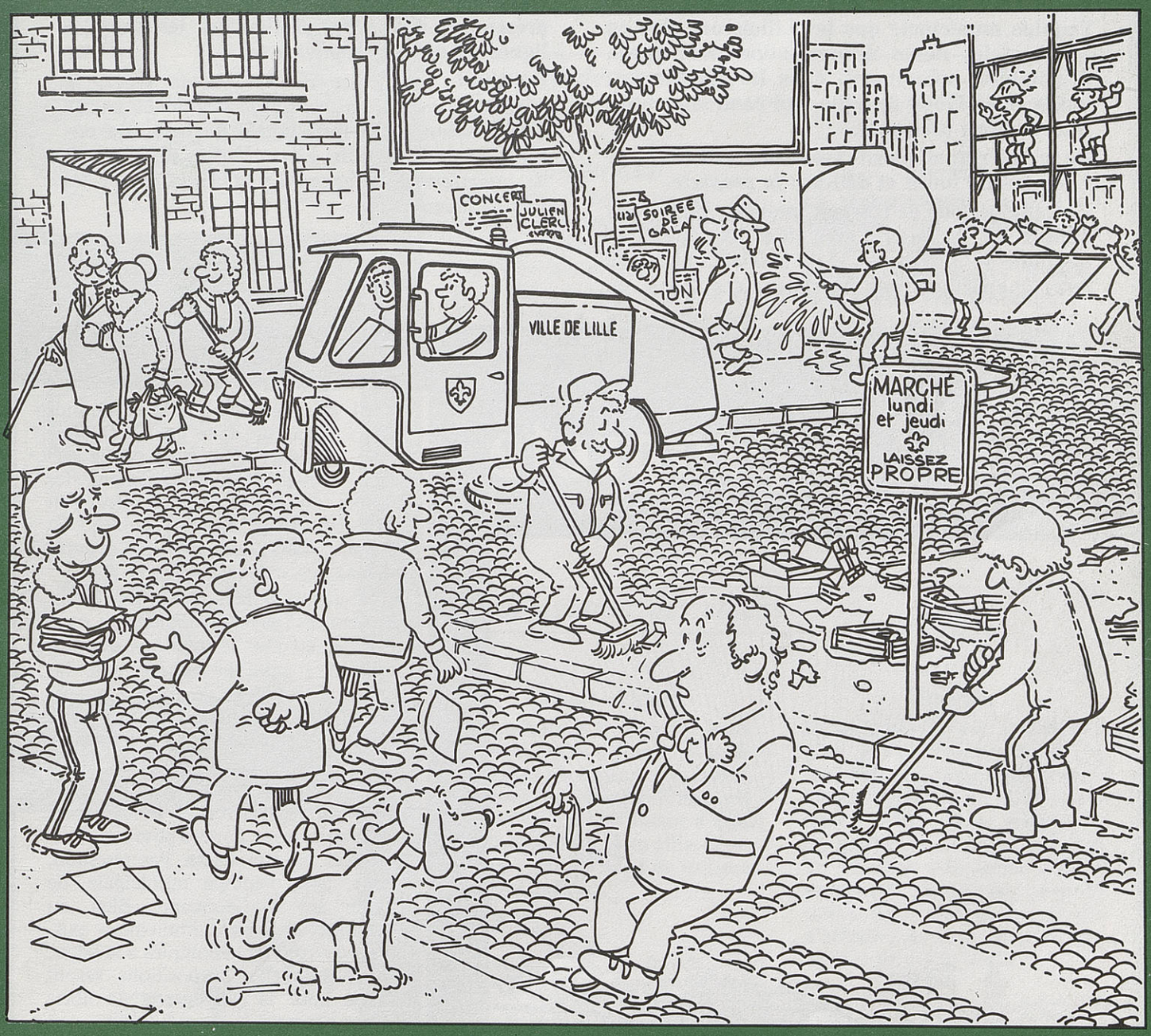

une ville propre,
c'est l'affaire de tous

L'EFFORT de la municipalité en faveur de l'information des Lillois s'intensifie avec la création d'un nouveau support : celui que vous avez entre les mains.

Ce bulletin municipal, plus léger, plus illustré, paraîtra plusieurs fois par an, quand l'actualité l'exigera, ou quand la municipalité voudra sensibiliser la population à un dossier d'intérêt communal.

bruit pendant quelque temps encore : c'est la rançon du progrès et de la modernisation de notre ville.

Par contre, il est une autre forme d'agression qu'il faut combattre avec rigueur : les papiers qui jonchent les rues, les poubelles renversées, les souillures d'animaux, etc. Il est urgent que les Lillois se mobilisent contre cette pollution pourtant si facile à résorber, à condition que chacun fasse preuve de civisme et de discipline.

Un effort d'information

Il complètera donc la revue municipale, dont l'objet est plutôt de rendre compte du mandat de l'équipe municipale que les Lillois ont élue en 1977, et les fiches d'information municipale, disponibles, notamment, dans les mairies annexes et à l'Hôtel de Ville, qui contiennent des informations pratiques.

Ce premier numéro est essentiellement consacré à un dossier lourd et délicat : *la propreté.*

En cette période de travaux intenses, Lille a des allures de chantier, avec tout ce que cela implique de nuisances. Mais il faudra bien que nous supportions ces barrières, ces trous, ce

Dans ce numéro également, les principales décisions du dernier conseil municipal vous sont présentées, avec, en particulier, les grandes lignes du *budget supplémentaire.*

Et aussi : *le refuge de la rue du Guet, la campagne sur la contraception* organisée par la Commission extra-municipale de la petite enfance et de la famille, *l'installation des conseils de quartiers de Wazemmes et Moulins,* et *les impôts locaux.*

La propreté

SI on accumulait sur la Grand-Place de Lille les 70 000 m³ d'ordures collectées par le service municipal du nettoiement, les Lillois marcheraient à hauteur du deuxième étage des immeubles ! Et encore, sans compter les ordures ménagères, enlevées par la T.R.U. !

C'est dire la tâche considérable qu'assument les services municipaux pour évacuer au jour le jour nos détritus. C'est dire aussi la rigueur avec laquelle il convient de traiter le problème de l'élimination des déchets, et celui, plus sensible pour le piéton, de la propreté de nos rues, de nos places, de nos espaces verts.

Sans une réglementation stricte, voire draconienne, la porte s'ouvre au laisser-aller, et à la saleté. Pas question, donc, pour l'équipe municipale, de faiblir en ce domaine. Bien au contraire, les arrêtés municipaux existants devront être appliqués à la lettre, et de nouvelles dispositions seront prises pour la sauvegarde de notre environnement.

Avec le concours de tous, Lille ne deviendra pas une poubelle...

Tel est le pari engagé par Pierre Windels, adjoint à la propreté et à l'hygiène publiques, et ses services municipaux.

Lille n'est pas d'une propreté irréprochable, et la municipalité a engagé une bataille sans merci contre cette forme de pollution : les papiers qui traînent, les cageots abandonnés sur les places de marchés, les souillures occasionnées par les chiens, l'affichage sauvage, etc...

Point par point, examinons la situation, et prenez connaissance des mesures prises ou envisagées.

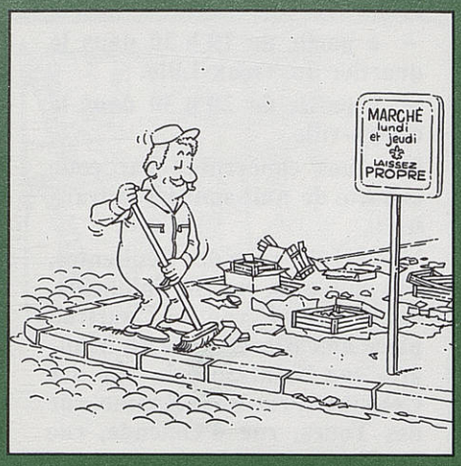

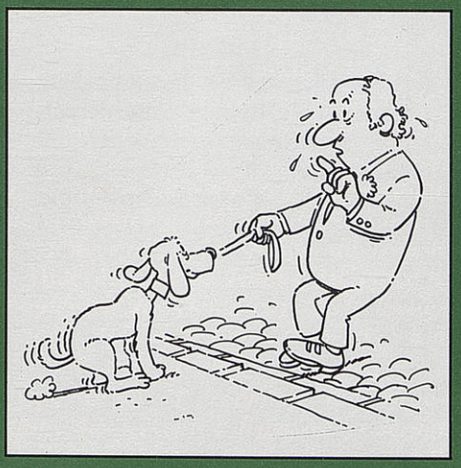

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE
4C3/46
1C3/18

Propreté des marchés

Aujourd'hui

Par manque de discipline, les marchés sont source importante de pollution : lorsque vient l'heure de remballer les étals, papiers, plastiques, cartons, cageots, paille, sont abandonnés, et le vent disperse aussitôt les débris. Ce sont les rues avoisinantes qui en « profitent ».

Demain

La réglementation sera modifiée et strictement appliquée, pour contraindre les marchands forains à enfermer leurs résidus dans un sac ou dans un carton.

Le « chiffonnage », ou récupération sauvage des résidus sera effectivement sanctionné.

Le stationnement, en fin de marché, sera strictement interdit avant la fin des travaux de nettoyage.

Propreté des trottoirs

Aujourd'hui

La majorité des riverains ne nettoient plus leurs trottoirs, qui ont de ce fait un regrettable aspect de laisser-aller.

Le nettoyage de la chaussée et des fils d'eau, assuré par les services municipaux, ne suffit pas. On ne saurait d'ailleurs imaginer une chaussée propre et des trottoirs sales !

Demain

La réglementation relative au nettoyage des trottoirs sera strictement appliquée :

– respect des heures de sortie et de rentrée des poubelles.

– large information du public, sur cette réglementation, par la police municipale, puis intervention plus « répressive » par procès-verbal si nécessaire.

– collaboration entre les policiers municipaux et les inspecteurs assermentés de la propreté publique.

La divagation des chiens

Aujourd'hui

Les trottoirs et les espaces verts « recueillent » de plus en plus de souillures de chiens. La recrudescence de cette pollution est due au nombre croissant d'animaux domestiques en ville, et au manque d'autorité et de civisme de leurs maîtres.

Demain

La verbalisation est, une fois de plus et malheureusement, le seul moyen de résoudre ce problème. Même si un dicton prétend que « ça porte bonheur », les piétons ne doivent pas être les victimes malodorantes d'un manque de rigueur des propriétaires de « toutous » qui ont d'ailleurs, de plus en plus, des allures de petits veaux !

La collecte des ordures ménagères

Aujourd'hui

Après chaque collecte des ordures ménagères de nombreux cartons et sacs plastiques restent sur les trottoirs. Un coup de pied mal intentionné, ou tout simplement étourdi, et leur contenu se répand sur la voirie.

Les poubelles sont sorties trop tôt ou rentrées trop tard, et restent parfois sur la voie publique pendant tout le week-end.

Il convient de stigmatiser ici certains commerçants du centre, qui n'habitant pas Lille, n'hésitent pas à abandonner leurs poubelles le samedi en fermant leur magasin, et partent en week-end sans se soucier de la véritable pollution dont ils sont responsables et que doivent subir les promeneurs du dimanche.

Telle est aussi, malheureusement, le cas de certaines écoles, qui sont pourtant sensées être des foyers d'éducation civique...

D'autre part, il faut rappeler que les sacs plastique, déposés près des poubelles réglementaires, ne sont pas ramassés par la T.R.U., mais par le service municipal du nettoiement. Cette charge supplémentaire coûte cher à la ville, et mobilise des agents municipaux qui pourraient se consacrer à des tâches plus utiles. Il est donc demandé d'éviter cette pratique qui oblige à « doubler » la collecte des ordures ménagères.

Demain

Une collecte hermétique des ordures ménagères de nuit est effectuée à titre d'essai dans les quartiers du Vieux-Lille et du Centre-Ville en remplacement de la collecte diurne.

Les riverains doivent déposer leurs poubelles sur le trottoir les jours de collecte aux horaires ci-après :

– à partir de 19 h 30 dans le quartier du Vieux-Lille,

– à partir de 20 h 30 dans le centre-ville.

Les rues concernées par cette collecte de nuit sont les suivantes :

Vieux-Lille : rue des Pénitentes, rue de Gand, rue de Thionville, rue de Gand, rue de Courtrai, place aux Bleuets, rue du Maugré, rue Saint-Joseph, rue des Célestines, rue de la Rapine, rue des Tours, rue d'Ostende, rue du Crédit-Municipal.

Centre-ville : rue Nationale (de la rue Esquermoise à la place de Strasbourg), place de Strasbourg, place du Gl-de-Gaulle, rue des Manneliers, rue Faidherbe, place de la Gare, rue Priez, place des Reignaux, rue des Ponts-de-Comines, rue de Paris, rue de Tournai (de la place de la Gare à la rue du Molinel), rue du Molinel (de la rue de Paris à la rue de Tournai), Parvis Saint-Maurice, rue Scheppers, rue Sainte-Anne, rue Louis-Niquet, rue Saint-Genois, place Simon-Volant, rue des 7-Agaches.

Une troisième collecte des ordures ménagères est actuellement étudiée par la T.R.U., la C.U.D.L. et la ville.

L'affichage sauvage

Aujourd'hui

L'affichage sauvage prend une ampleur inquiétante. Tous les supports possibles le subissent : cabines téléphoniques, lampadaires, panneaux de signalisation, postes E.D.F., mobilier urbain, bâtiments publics, etc.

Pourtant la ville de Lille dispose d'un réseau d'affichage qui peut, sur demande, être mis à la disposition des associations (type 1901).

Demain

Il est envisagé de développer ce réseau d'affichage municipal, qui compte actuellement 600 panneaux, et d'installer des panneaux d'expression libre dans les quartiers.

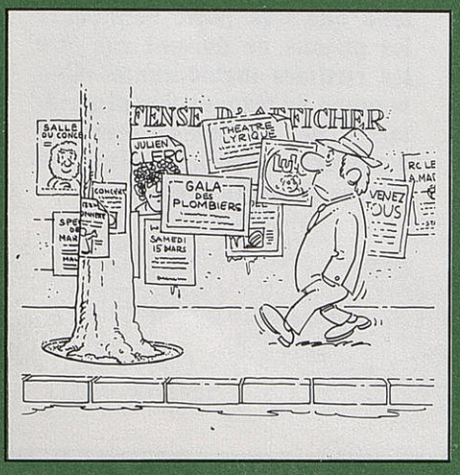

Propreté des groupes d'immeubles collectifs

Aujourd'hui

Dans les groupes H.L.M. à forte densité de population, (Groupe Concorde, Boulevard de Strasbourg et de Belfort, secteurs de la Briqueterie et de la Croisette), la voirie et les espaces verts environnants sont jonchés d'une quantité insupportable de papiers et de détritus de toutes sortes, et ceci malgré un nettoyage régulier, et les efforts conjugués des jardiniers et des balayeurs.

Demain

Au groupe Belfort, il est prévu d'augmenter la capacité des poubelles, et d'enfermer celles-ci dans des locaux du sous-sol, ce qui leur évitera d'être fouillées par des « récupérateurs » qui en dispersent le contenu.

Boulevard de Strasbourg, une troisième collecte est envisagée ainsi qu'un ramassage plus fréquent des encombrants.

Par ailleurs, il est demandé aux locataires de garer leurs véhicules sur les parkings, ce qui permettraient de nettoyer plus efficacement les voies d'accès et les fils d'eau.

Les services municipaux seront amenés à verbaliser les contrevenants... pour le bien-être de tous !

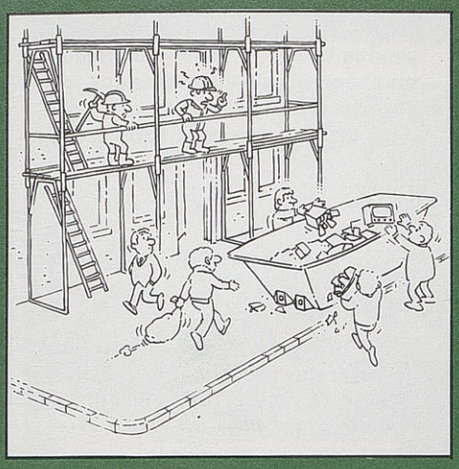

POUR des raisons de sécurité et d'hygiène publique, ces bacs sont supprimés à partir des dates suivantes :

– 4 décembre : le bac déposé chaque mardi, place Catinat,

– 5 décembre : le bac déposé chaque mercredi, place Edith-Cavel,

– 6 décembre : le bac déposé chaque jeudi, rue du Faubourg-de-Béthune, impasse Thomas,

– 8 décembre : le bac déposé chaque samedi, rue Bayart,

– 8 décembre : le bac déposé chaque samedi, secteur des 400 Maisons,

– 11 décembre : le bac déposé chaque mardi, rue des Frères-Lumière, sur la place.

Les résidus ménagers encombrants sont maintenant collectés régulièrement une fois par mois sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine de Lille.

Le service du nettoiement, Mairie de Lille, tél. 56.92.71 (poste 348) est à votre disposition pour préciser les jours d'intervention dans votre quartier.

Les usagers ne souhaitant pas profiter de ce service gratuit à domicile pourront accéder à la station de transit « Diderot » *rue de Thumesnil, entre le boulevard des Défenseurs et le boulevard d'Alsace, tous les jours de 8 h à 18 h, sauf le dimanche.*

A partir du 11 décembre, les infractions au présentes dispositions seront constatées par procès-verbal.

Refuge de la rue du Guet : une solution en vue

Nombreux sont les Lillois qui se sont émus des conditions d'accueil des animaux abandonnés dans les locaux de la L.P.A., rue du Guet.

D'importants travaux sont en effet nécessaires : toiture, peinture, chaudière,... travaux qui devraient être pris en charge par la ville, alors qu'une vingtaine de communes avoisinantes utilisent la fourrière lilloise... Et le budget communal n'est pas élastique...

Dans cette « affaire », il faut que tous les utilisateurs apportent leur contribution financière à l'amélioration du refuge.

C'est pourquoi Pierre Windels, adjoint au maire, chargé de la propreté et de l'hygiène publiques, a réuni, le 9 novembre dernier, les maires des communes utilisatrices.

Ces élus ont bien volontiers reconnu que la ville de Lille ne pouvait pas continuer à supporter seule les charges d'un équipement d'intérêt intercommunal.

La solution proposée par Pierre Windels consiste donc à créer un syndicat intercommunal, qui pourrait même, d'ici quelques années, prendre en charge l'édification d'une nouvelle fourrière.

En attendant, Pierre Windels assure que « les promesses faites seront tenues », **et que les animaux de la rue du Guet verront leurs conditions d'accueil rapidement améliorées.**

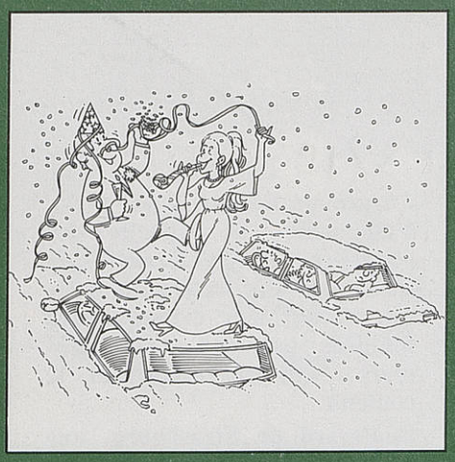

Pour ne pas rater votre réveillon...

Les Lillois se souviennent certainement des intempéries gigantesques qui marquèrent les fêtes du Nouvel An 1979. 300 000 m³ de neige tombèrent en quelques heures sur la Ville, surprenant bien des particuliers qui durent renoncer en grand nombre à leur réveillon. Les services techniques de la Ville déployèrent tous leurs moyens pour lutter efficacement contre un tel déluge : les 600 tonnes de sel employées représentaient en effet la consommation de trois années !

Les moyens d'intervention ont été doublés :

– 6 sableuses interviendraient en cas de neige ;

– en 3 heures, et dans de bonnes conditions de circulation, 200 km de voies (sur 400 km) seraient débloquées ;

– le dégagement des trottoirs dépendants de la ville (bâtiments municipaux, trottoirs riverains, espaces verts, etc.) serait assuré par une équipe municipale étoffée.

Les Lillois doivent être conscients qu'ils ont également des dispositions à prévoir :

– des chaînes (pour être sûr de pouvoir circuler) ;

– le dégagement de leur trottoir (les riverains peuvent être verbalisés s'ils n'assurent pas cette collaboration élémentaire).

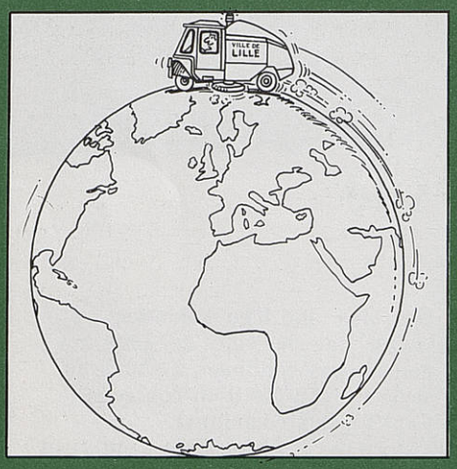

Quelques chiffres :

En un an, les agents du service de nettoiement ont ramassé 15 000 m³ de déchets sur la voie publique : poussière, papiers, résidus divers... De quoi remplir 300 wagons classiques !

L'automne représente un temps fort dans l'emploi du temps du service de nettoiement : 1 000 m³ de feuilles sont aspirés chaque année !

En janvier 1979, 3 000 sapins ont été collectés, avec l'aide des jeunes Lillois, puis brûlés au cours d'un énorme feu de joie. Cette opération, qui fait maintenant partie des traditions lilloises, se déroule le 2e mercredi de janvier.

Les balayeuses mécaniques de la Ville de Lille ont parcouru 40 000 km en un an... Le tour de la terre !

En 1978, 6 000 km de voies ont été lavées... Une sacrée lessive !

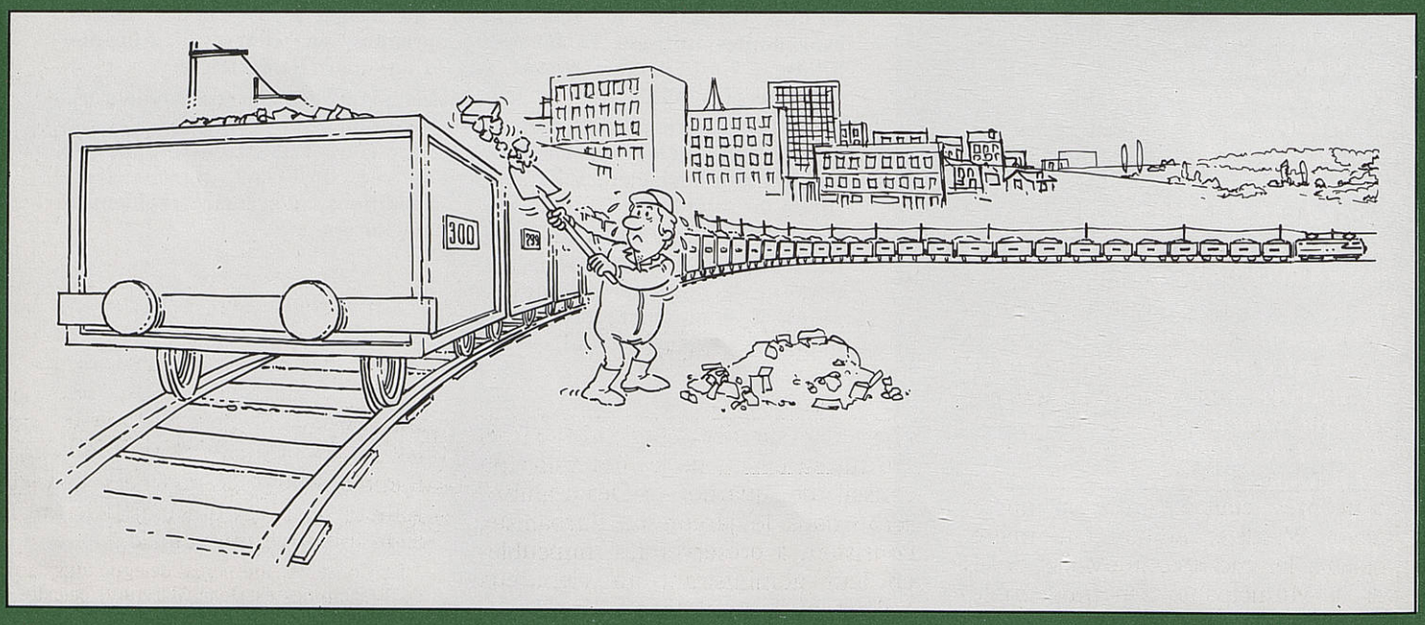

deux nouveaux quartiers dotés de leur conseil

Deux conseils de quartier ont été installés les 24 et 25 novembre dernier, à Wazemmes et Moulins, au cours de deux journées de fêtes populaires organisées pour la circonstance : boules, bouchon, javelot, fléchettes, beigneau, billard, tir à l'arc, démonstration de chiens de défense, football, gymkhana de motos et mobylettes, feux d'artifices, etc.

Les choses avaient été bien faites, pour que ces installations officielles de conseils de quartier ne passent pas inaperçues.

En marge des festivités, ces premières séances, bien que solennelles, auront permis aux nouveaux conseillers d'aborder les dossiers qui seront désormais le menu de leurs réunions.

Pierre Mauroy, député-maire, et M. le recteur Debeyre, « artisan juridique » des conseils de quartiers étaient entourés de nombreux adjoints et conseillers municipaux, venus présenter, chacun dans leur domaine, les grandes lignes de leur action.

A Wazemmes*

La propreté était à l'ordre du jour et Pierre Windels, adjoint au maire, présenta les mesures nouvelles prises par la Municipalité. On traita également de l'urbanisme, avec Pierre Dassonville, dossier cher aux habitants du quartier, dossier délicat aussi tant il est nécessaire de concilier, en dépit de toutes les difficultés, le caractère du quartier et les intérêts de la population avec les exigences de la rénovation et de la législation. Gérard Thieffry, quant à lui, présenta les projets municipaux en matière de voirie.

Et puis, Wazemmes, dont 20 % de la population est immigrée, connaît des problèmes spécifiques, dont le premier est bien sûr la représentation de la communauté étrangère au sein du conseil de quartier. Mais la perspective de l'élection au suffrage universel des conseillers de quartier empêche cette représentation, étant donné que la loi n'autorise pas un citoyen étranger à briguer les suffrages des citoyens français. Toutefois, un représentant de la communauté étrangère pourrait siéger à titre consultatif.

A Moulins*

C'est bien sûr l'îlot Buffon-Massillon qui fut au centre de la discussion du conseil de quartier. « Désinsalubriser », dans le jargon de l'urbaniste, consistera à préserver les immeubles en leur administrant un vigoureux traitement de « curetage ».

La population du quartier semble appelée à se rajeunir, avec l'implantation de 115 logements dans l'usine Le Blan et les 317 appartements de la résidence Fontenoy.

Moulins va donc connaître une nouvelle jeunesse, un second souffle, ce qui a permis à Pierre Mauroy d'affirmer que *« de ce quartier fait de petites maisons recroquevillées entre les hauts murs des filatures, nous voulons faire un quartier exemplaire, ouvert vers l'avenir, vers l'espoir... »*

D'autres points étaient à l'ordre du jour : le lieu de culte créé au sein de l'ex-usine Le Blan, l'implantation d'un moulin, place Déliot, la réfection de la rue d'Arras, etc.

Bientôt Fives et le Vieux-Lille

Après Lille-Sud et le quartier des Bois Blancs, deux autres quartiers sont aujourd'hui dotés de structures décentralisées, instruments de la démocratie communale et de la participation des citoyens à la prise des décisions.

Bientôt, ce sont les quartiers du Vieux Lille et de Fives qui bénéficieront de cette initiative municipale...

* Le Conseiller municipal délégué au quartier de Wazemmes est Jean Wavrant, et celui de Moulins-Lille Renée Debaene.

La gare sera bientôt rénovée.

Les principales décisions du Conseil

Le Conseil municipal, réuni le 22 novembre a rarement connu un ordre du jour aussi chargé et aussi diversifié, exceptée la séance consacrée chaque année à l'étude et au vote du budget.

De nombreuses décisions ont été prises, dont les effets sur la vie communale seront très sensibles. Voici les principales mesures adoptées par le Conseil.

2 milliards de centimes pour rendre la gare plus accueillante

La S.N.C.F. a décidé d'entreprendre une rénovation très importante de la gare de Lille ; ravalement des façades, rénovation des salles d'attentes, des boutiques, liaison avec la future station de métro, mise à niveau des quais pour faciliter l'accès des handicapés aux wagons, etc.

Pour ce faire, la S.N.C.F. a sollicité de la ville un emprunt de 19 500 000 F, gagé par une surtaxe provisoire.

Budget supplémentaire : vote à l'unanimité

Chaque année, le compte administratif révèle un excédent plus ou moins important. Pour l'année 1978, cet excédent s'élève à 1 669 048 F, ce qui est relativement peu. Cette somme est reprise au budget supplémentaire de l'année suivante, c'est-à-dire 1979.

M. Marceau Frison, premier adjoint, délégué aux finances, félicita Pierre Mauroy pour sa gestion *« étudiée, saine et réfléchie »*, avant que le débat sur le budget supplémentaire ne s'engage. Les principales décisions financières sont les suivantes :

- Aménagements internes à **l'Hôtel de Ville** . . . . . 1 108 000 F
- Construction d'une **école maternelle** rue Giraudoux . . . . . 500 000 F
- Construction d'une **école maternelle** rue de la Plaine . . . . . 121 000 F
- Construction du **Centre nautique** Marx-Dormoy . . . . . 500 000 F
- Aménagement de la **serre-exposition** du Jardin des Plantes . . . . . 161 000 F
- Extension du **musée** (Palais des Beaux-Arts) . . . . . 750 000 F
- Construction du **Centre social Armand-Carrel** . . . . . 170 000 F
- Aménagement de l'ancienne **usine Godde-Bedin** . . . . . 255 000 F

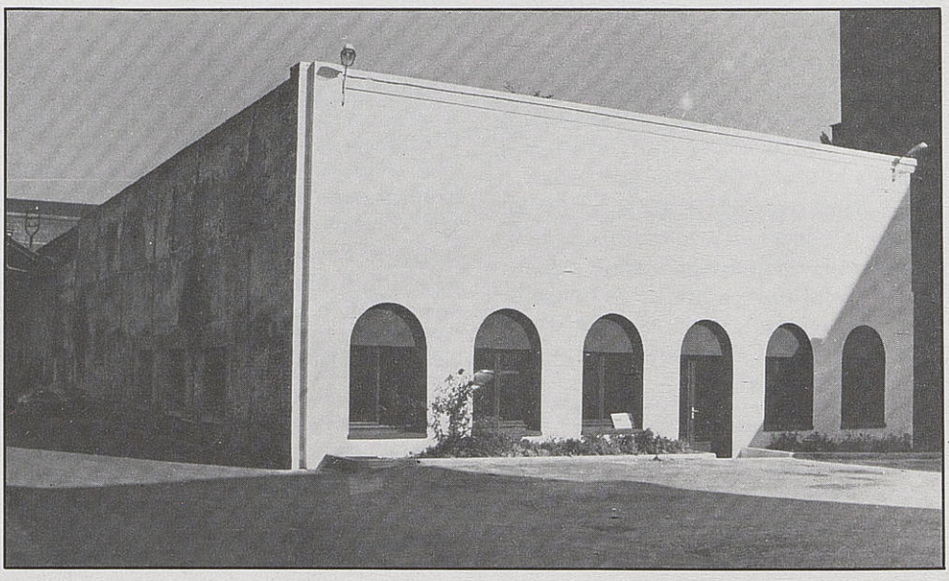

Godde-Bedin : une expérience exemplaire de relogement d'activités industrielles

Place aux Oignons, le chantier redémarre.

municipal

- Aménagement du **cimetière du Sud** . . . 248 000 F
- Démolition d'immeubles. . . . . 300 000 F
- Aménagement de terrains pour le **L.O.S.C.** . . . . . 645 000 F
- **Aménagement de la salle Salengro :** La salle Salengro, qui sera confiée à Cyril Robichez, directeur du T.P.F., sera définitivement aménagée en théâtre de comédie.

Pour certains de ces aménagements, des crédits complémentaires seront inscrits au budget de 1980.

Au total, le budget supplémentaire s'élève à 162 641 674,23 F.

Réalisation d'emprunts pour le nouveau siècle

Le Conseil municipal a autorisé le maire de Lille à réaliser divers emprunts destinés à la construction du Palais de la Musique et des Congrès de l'immeuble « Nouveau Siècle ».

Au total 11 millions.

Dans les quartiers

Diverses décisions intéressent directement les quartiers :

– **Moulins** : l'îlot Buffon-Massillon ne sera pas rasé, et c'est une expérience de lutte contre l'insalubrité qui va être menée avec tout d'abord une étude sur un échantillon (numéros 33 à 45 de la rue Buffon, 42 à 54 de la rue Fénelon, et Cité Beffe).

La ville contracte un emprunt de 600 000 F pour l'aménagement de la place Vanhoenacker.

Une bibliothèque municipale sera installée à l'ancienne usine Le Blan (rue de Mulhouse). Cette réalisation représente une dépense d'environ 4 700 000 F.

– **Vieux-Lille** : la Place aux Oignons va redevenir un chantier animé puisque des crédits ont été débloqués pour la reconstruction et l'aménagement des n^{os} : 1, 3, 5, 7 de la place, 2, 4, 6, 8, 18, 20, 24, 28 de la rue des Vieux-Murs, 38 et 40 de la rue J.-J.-Rousseau, ainsi que pour le portail du refuge de l'Abbaye de Loos.

Par ailleurs, la ville garantit un emprunt de 500 000 F réalisé par la fédération compagnonique des métiers du bâtiment.

Les travaux de la bibliothèque de la place Louise-de-Bettignies seront achevés l'été prochain.

– **Wazemmes** : le commissariat du 6e arrondissement va être transféré au rez-de-chaussée d'un immeuble de la résidence Magenta-Fombelle. Pour agrandir l'école maternelle Victor-Hugo, la ville va acheter un immeuble contigu, 3, rue Arago.

– **Lille-Sud** : la rue du Pôle-Nord va changer de nom et prendre celui de « **Léopold-Simons** », poète patoisant de Lille, récemment disparu.

Buffon-Massillon : on ne rase pas, on rénove.

IMPOTS LOCAUX

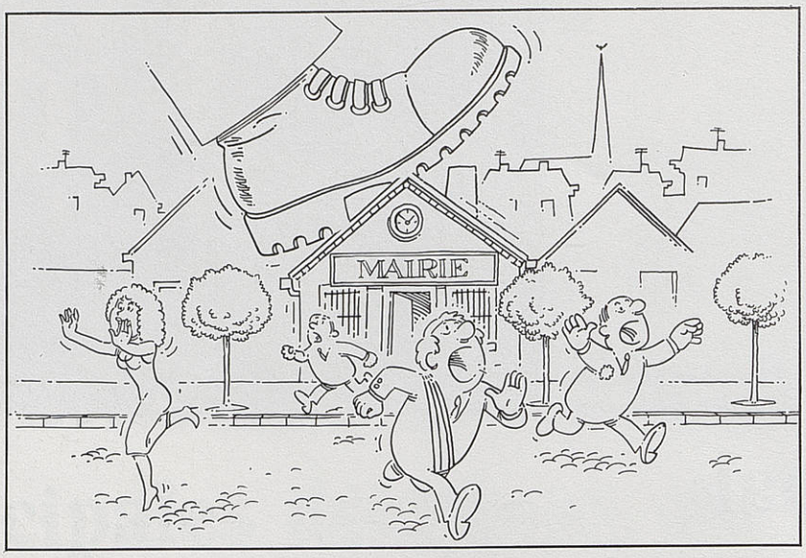

L'État exploite les communes

Les impôts locaux... ça fait mal au portefeuille, surtout à la veille des fêtes de fin d'année. Tous les Lillois, sur ce plan, sont logés à la même enseigne. Ce prélèvement paraît parfois injuste, trop élevé, par rapport au voisin, ou à la qualité du logement occupé.

La Municipalité, tout à fait consciente de l'injustice de cette pression fiscale, tient à rappeler les revendications actuelles de toutes les communes de France, face aux abus de l'État en matière de transfert de ses charges vers les collectivités locales.

Il faut savoir, par exemple, que 67 % des équipements collectifs sont payés par les communes, alors que celles-ci ne recueillent que 10 % des recettes de l'impôt. Elles sont soumises à la T.V.A., sur toutes leurs dépenses, T.V.A. qui retourne dans les caisses de l'État. Ce dernier reprend ainsi d'une main ce qu'il donne de l'autre !

Les charges supplémentaires d'une ville centre

Autre injustice, propre à une ville-centre telle que Lille : notre commune assume financièrement certaines fonctions, qui profitent à la population de toute la métropole, ou même de la région. Il en est ainsi des cantines scolaires, des aménagements nécessaires à la circulation, des équipements culturels (heureusement soutenus par la région Nord Pas-de-Calais), du stationnement, etc.

500 000 personnes passent chaque jour dans Lille, et les énormes charges d'accueil sont supportées par les 180 000 Lillois...

Par ailleurs, il faut savoir que si c'est le Conseil Municipal qui fixe le volume global des recettes d'impôt, ce n'est pas lui qui en détermine la répartition, mais l'État, et son administration.

Seule une profonde réforme des collectivités locales mettra un terme à l'exploitation par l'État des collectivités locales.

Réclamations et recours des contribuables : ce que vous devez savoir

Les réclamations doivent avoir pour objet de mettre en cause la base de calcul de l'impôt (en l'occurence : la valeur locative, l'oubli des abattements ou des dégrèvements).

* *Service compétent*

C'est le service qui a établi le rôle. En l'occurrence :

Direction Générale des Services Fiscaux
163, boulevard de la Liberté
59000 LILLE

ATTENTION : ne pas envoyer les réclamations aux services de recouvrement, c'est-à-dire le percepteur. Vous n'avez à saisir le percepteur que si vous demandez à titre gracieux des délais de paiement.

* *Délais de recours*

Le délai expire le 31-12 de l'année qui suit celle au cours de laquelle la taxe a été mise en recouvrement.

Exemple : Taxe d'habitation mise en recouvrement le 1er novembre 1979. Réclamation présentée au plus tard le 31-12-80.

* *Forme de recours*

La réclamation est présentée *par écrit* sur *papier libre* ; elle doit être individuelle et indiquer le nom du réclamant et les motifs de la réclamation.

Ne pas oublier de joindre l'avis de mise en recouvrement et de signer.

ATTENTION : les réclamations ne sont pas suspensives de paiement. Néanmoins, les réclamants peuvent demander le sursis au paiement des sommes contestées.

* *Le recours contentieux*

Lorsque l'Administration n'a pas pris sa décision dans les six mois suivant la réclamation, ou lorsque la réponse n'est pas jugée satisfaisante, le redevable peut soumettre le litige au Tribunal Administratif, en première instance, dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision de l'Administration.

ATTENTION : pas de recours contentieux abusif. Il peut vous en coûter jusqu'à 10 000 F.

N'oubliez pas qu'avant d'intenter un recours contentieux, la réclamation gracieuse auprès de l'Administration est nécessaire.

à voir

L'exposition « les enfants de ce monde », à l'hôtel de ville

Pendant le mois de décembre, le grand hall de l'hôtel de ville abrite une importante exposition ayant pour thème « les enfants de ce monde », réalisée sous l'égide de l'U.N.I.C.E.F., dans le cadre de l'année internationale de l'enfant. Il s'agit par ailleurs de la 4e exposition mondiale de la photographie.

Nul ne pourra rester insensible devant les saisissantes photos exposées, qui nous montrent les enfants du monde entier, les uns victimes de la misère la plus noire, de la guerre, de la famine, les autres à l'abri de tout besoin matériel, dans nos pays nantis.

Spectaculaires sont les évocations à travers ces photos d'enfants, des multiples civilisations humaines, de leurs coutumes, de leurs rites, de leurs jeux.

Des enfants qui rient, qui pleurent, des enfants qui jouent, qui manient les armes, des enfants qui mangent, d'autres qui meurent de faim...

« Il y a beaucoup plus de chances, écrit M. Labouisse, directeur général de l'U.N.I.C.E.F., pour que le sort soit néfaste plutôt que favorable à tout enfant même en bonne santé, né dans l'un des quelque 100 pays en développement de notre planète : 4 contre 1 de ne recevoir aucun soin médical à sa naissance ou après, 2 contre 1 de demeurer analphabète même s'il atteint l'âge scolaire (...). Il est pratiquement certain que cet enfant devra travailler dès douze ans – pour gagner une nourriture insuffisante et de mauvaise qualité » – .

à consulter

Douze fiches pour mieux vivre

La délégation générale au développement de ville de Lille rappelle aux Lillois que des fiches d'informations pratiques sont à leur dispostion à l'hôtel de ville, dans toutes les mairies annexes, au Palais Rihour (centre d'information féminin) ; à la M.M.J.C. Marx-Dormoy, au bureau d'aide sociale, et à la caisse d'épargne (3 et 6, rue de Courtrai).

Ces fiches indiquent de nombreux renseignements sur votre quartier, sur l'action sociale, le travail et l'emploi, le logement, l'enseignement, la maternité et la petite enfance, le troisième âge, les travailleurs étrangers, la culture, les loisirs et les sports, l'urbanisme, la justice, le service national.

Au total, plus de 450 adresses utiles et 360 numéros de téléphone.

à savoir

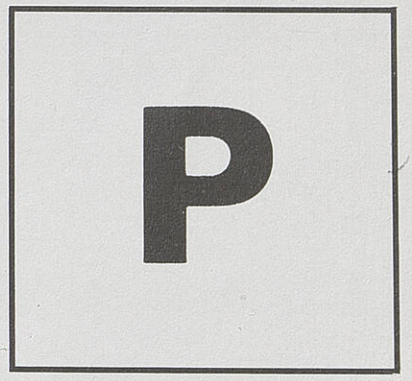

Première heure de stationnement gratuite, au parking du Nouveau Siècle grâce aux commerces du centre-ville

Depuis le 1er novembre, le parking du Nouveau Siècle est payant. La gratuité ne pouvait malheureusement pas durer toujours !

Cependant, avec le concours de la ville de Lille et de la Communauté urbaine, les commerçants du centre-ville vous offre gracieusement la première heure de stationnement.

Si vous avez garé votre véhicule au Nouveau Siècle, si vous faites des achats chez un commerçant du Centre, demandez lui le ticket de première heure gratuite, ainsi que le dépliant édité par la ville de Lille à propos du stationnement en centre ville.

Supplément à :

Lille, nouvelle revue d'information et de documentation : revue trimestrielle, numéro 29 ; 1979 ; abonnement : 4 numéros, 4 francs.

Directeur de la publication : Pierre MAUROY ; rédacteur en chef : Monique BOUCHEZ.

Administration-direction : Délégation générale au développement, Hôtel de ville, Lille.

Réalisation : NORSOGEPRESS : 209, rue d'Arras, 59000 LILLE.

Imprimerie OSAP, Lille, dépôt légal. 4e trimestre 1979.

Pour donner la vie au bon moment :

CONTRACEPTION

La Commission extra-municipale de la Petite Enfance et de la Famille mène actuellement une vaste campagne d'information sur la contraception. Dans tous les centres de P.M.I. (Protection Maternelle et Infantile), un matériel d'information a été spécialement conçu pour les femmes qui désirent mieux connaître les différents modes de régulation des naissances.

La contraception contribue à l'équilibre de la femme et du couple. Elle favorise aussi l'harmonie familiale. Par les contrôles médicaux qu'elle exige, elle est aussi un bon moyen de prévention.

Aujourd'hui, il est indispensable que chacun en connaisse les possiblités pour en maîtriser la pratique. La contraception bien conseillée, bien comprise, est efficace.

Quels que soient vos convictions, votre âge, votre situation de famille et votre état de santé, il existe pour chacun et pour chacune un moyen de contraception adapté et peu coûteux.

La contraception ce n'est pas seulement « la pilule ».

Pour tout renseignement, s'adresser :

– Centre d'orthogénie : 33, rue Faidherbe, Lille.

– Centre d'orthogénie de la maternité Salengro : rue Malpart, Lille.

– Centre d'orthogénie du pavillon Olivier : place Barthélemy-Dorez, Lille.

– C.I.R.M. : 24, boulevard Louis-XIV, Lille.

La contraception est autorisée par la loi et remboursée par la sécurité sociale.

Adresses utiles

– Centre d'orthogénie, 33, rue Faidherbe, Lille. Tél. 55.75.54 ;

– Centre rattaché à la maternité Pavillon Olivier, place B.-Dorez, Lille. Tél. 57.05.98 ;

– Centre rattaché à la maternité Salengro, 14, rue Malpart, Lille. Tél. 52.88.11 ;

– Établissement d'informations de consultation et de conseil familial, 14, avenue du Peuple-Belge, Lille. Tél. 55.05.86 ;

– Association couple et famille, 414, rue Gambetta ;

– Services sociaux – D.D.A.S.S. (1)

Lille Sud, 91, rue d'Esquermes. Tél. 93.71.13 ;

Lille Nord, 106, rue Colbert. Tél. 54.51.80, 57.33.02 ;

Lille Est, 10, rue Bichat. Tél. 53.00.08 ;

– Centre d'information sur la régulation des naissances et la maternité, 24, boulevard Louis-XIV, Lille. Tél. 52.76.76.

Consultations de nourrissons

Mardi et vendredi 14 h, 13, rue J.-B.-Clément, Lille. Tél. 97.12.36 ;

Mercredi et jeudi 14 h, 82, rue du Faubourg-des-Postes, Lille. Tél. 93.93.53 ;

Mardi et vendredi 14 h, 54, rue Paul-Lafargue, Lille. Tél. 54.63.62 ;

Mardi 14 h, 72, rue des Postes, Lille. Tél. 54.23.18 ;

Lundi et jeudi 14 h, 11, rue de la Seine, Lille. Tél. 95.08.84 ;

Lundi 15 h, 2, rue de Stockholm, Lille ;

Mardi 14 h, 128, rue des Bois-Blancs, Lille ;

Jeudi 14 h, 106, rue Colbert, Lille. Tél. 57.33.02, 54.51.80 ;

Lundi 14 h, 25, rue de l'Arc, Lille. Tél. 57.41.56 ;

Lundi 14 h, 18, rue Bourjembois, Lille ;

Mardi 8 h 30, Clinique A.-Paré, 4, avenue E.-Zola, Lille. Tél. 55.47.21 ;

Mercredi 14 h, 40, rue de Thumesnil, Lille ;

1er et 3e jeudi 9 h 30, 6, rue Fleming, Lille ;

Jeudi 14 h, 4/1, rue A.-Briand, Lille ;

Vendredi 14 h, 5, rue Decarnier, Lille.

(1) D.D.A.S.S. (Direction départementale des affaires sanitaires et sociales).